

## DEROULEMENT DE LA PHASE FINALE

### Final Four et Barrages

#### 1 MODALITES PARTICULIERES POUR LE FINAL FOUR

- 1.1 Lors de la 7<sup>ème</sup> journée nommée « phases finales », les équipes classées aux 2 premières places de chaque poule du Top 12 Régional (TDR) disputeront le « Final Four ».

Ce « Final Four » est constitué :

- de 2 demi-finales croisées (l'équipe classée première d'une poule rencontre l'équipe 2<sup>ème</sup> de l'autre poule)
  - d'une rencontre pour la troisième place
  - d'une rencontre finale décernant le titre de « Champion d'Ile-de-France Interclubs »,
- 1.2 Pour les ½ finales et finales, les rencontres sont réputées terminées dès que l'une des équipes a remporté 5 matchs. Tous les matchs restants à jouer lors de la victoire d'une équipe pouvant être annulés par le Juge-Arbitre et considérés comme non joués lors de la déclaration des résultats finaux.
- 1.3 En cas d'égalité à 4-4, il sera disputé un Double Mixte en Or, chaque capitaine désignant un joueur et une joueuse de son choix répondant aux exigences de participation et ayant déjà joué au moins un match de la rencontre.

L'équipe remportant ce match sera déclarée vainqueur.

A noter qu'à l'issue de ces rencontres, aucune sanction administrative (pénalité) ne pourra être prise (hors joueurs non en règle). Juge-arbitre et capitaines doivent donc veiller au bon déroulement des rencontres dans le strict respect de la réglementation en vigueur

#### 2 MODALITES PARTICULIERES POUR LES BARRAGES R1-R2

- 2.1 La 4<sup>ème</sup> équipe de chaque poule du TDR ainsi que la 2<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de R2 jouent les barrages TDR / R2 (soit 6 équipes).
- 2.2 Les barrages TDR / R2 sont organisés sous forme de 2 poules de 3.

La composition des poules des barrages de R1/R2 :

- Poule A : (A) 4<sup>ème</sup> de TDR(A) / (B) 2<sup>ème</sup> de R2A / (C) 2<sup>ème</sup> de R2B
- Poule B : (A) 4<sup>ème</sup> de TDR(B) / (B) 2<sup>ème</sup> de R2C / (C) 2<sup>ème</sup> de R2D

L'ordre des matchs dans chaque poule est le suivant :

- B/C
  - A contre perdant B/C
  - A contre gagnant B/C
- 2.3 Le classement général est établi par des matchs de classement opposant respectivement les 1<sup>ers</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> de chaque poule.

Pour ces rencontres, il ne pourra pas y avoir d'égalité entre les adversaires. En cas d'égalité à 4-4, il sera disputé un Double Mixte en Or. Chaque capitaine désignant un joueur et une joueuse de son choix répondant aux exigences de participation mais ayant déjà pu jouer 2 matchs lors de la rencontre.

### 3 MODALITES PARTICULIERES POUR LES BARRAGES R2-R3

3.1 La 4<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de R2 ainsi que la 2<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de R3 jouent les barrages R2/R3 (soit 12 équipes).

3.2 Les barrages R2/R3 sont organisés sous forme de 4 poules de 3.

La composition des poules des barrages de R2/R3 :

- Poule A : (A) 4ème de R2A / (B) 2ème de R3A / (C) 2ème de R3B
- Poule B : (A) 4ème de R2B / (B) 2ème de R3C / (C) 2ème de R3D
- Poule C : (A) 4ème de R2C / (B) 2ème de R3E / (C) 2ème de R3F
- Poule D : (A) 4ème de R2D / (B) 2ème de R3G / (C) 2ème de R3H

L'ordre des matchs dans chaque poule est le suivant :

- B/C
- A contre perdant B/C
- A contre gagnant B/C

3.3 Le classement général après les poules est établi de la façon suivante :

- de la 1ère à la 4ème place : les 4 équipes ayant terminé 1ère de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
- de la 5ème à la 8ème place : les 4 équipes ayant terminé 2ème de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule
- de la 9ème à la 12ème place : les 4 équipes ayant terminé 3ème de leur poule, classées en fonction des points obtenus dans les matchs de poule

### 4 MODALITES PARTICULIERES POUR LES BARRAGES R3/R3 et D1/D1

4.1 La 5<sup>ème</sup> équipe de chaque poule de R3 jouera les barrages de maintien en R3, soit 8 équipes réparties en 2 poules de 4. La composition de ses poules sera déterminée par un tirage au sort lors de confection des poules de la saison régulière. Les 2 premières équipes de chaque poule seront maintenues en R3. Les 3èmes et 4èmes de chacune des poules descendront en championnat départemental.

4.2 Les barrages D1/D1 seront organisés sous forme de rencontres A/R. Ils concernent les équipes arrivées 2<sup>ème</sup> de la 1<sup>ère</sup> division des championnats départementaux. Ces confrontations seront déterminées par un tirage au sort lors de la confection des poules de la saison régulière. La 1<sup>ère</sup> équipe étant celle qui reçoit le match aller et la 2<sup>ème</sup> le match retour. Le format des rencontres sera celui du championnat régional avec 8 matchs. Ces rencontres doivent avoir lieu au plus tard l'avant dernière semaine du mois d'avril afin que l'ensemble des résultats du championnat régional ainsi qu'une projection de la saison suivante soient disponibles pour la préparation de la saison n+1. Elle seront organisées par la CSR.

- Le vainqueur de chacune confrontation est l'équipe qui aura remporté les 2 rencontres, ou à défaut celle qui aura dans l'ordre la meilleure différence du nombre de matchs gagnés, du nombre de sets gagnés ou du nombre de points gagnés lors des 2 rencontres.
- Les 4 équipes, vainqueurs des confrontations seront promues en R3 la saison suivante.
- Un classement général sera établi après les barrages afin de prévenir des éventuelles descentes des équipes de N3. En cas de descente, le nombre d'équipes (de D1) promues en R3 sera impacté par le nombre d'équipes issues de la N3.